

ASSEMBLÉE NATIONALE

21 janvier 2009

RECHERCHES SUR LA PERSONNE - (n° 1377)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 16

présenté par
M. Jardé-----
ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 71, substituer à la référence :

« L. 1121-11 »

la référence :

« L. 1123-11 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel. Correction d'une erreur de référence.